



Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques

Réhabilitation du Rez de chaussée de la Maison "LA VILLA"

5 rue Louis Barthou 64000 PAU

Phase : **DCE**

CCTP du
Lot n° 5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS -
AGENCEMENT



Sommaire

Lot n° 5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT	3
5.1 PRESCRIPTIONS GENERALES	3
5.1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT	3
5.1.2 TEXTES GÉNÉRAUX LÉGISLATIFS ET RÈGLEMENTAIRES	3
5.1.3 JEUX ET ENTRETIEN	4
5.1.4 PROTECTION DES ARÊTES EN COURS DE CHANTIER	4
5.1.5 CONTRÔLE ET ESSAIS	4
5.1.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LES MATERIAUX	4
5.1.7 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE	6
5.1.8 GESTION DES DECHETS	6
5.1.9 PRESENTATION DES OFFRES	6
5.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX	7
5.2.1 PORTES INTERIEURES	7
5.2.1.1 PORTES INTERIEURES - ÂME PLEINE - PAREMENT PREPEINT	7
5.2.1.2 BLOCS PORTES TECHNIQUES - EI 60 - Parement PREPEINT	8
5.2.1.3 BLOCS-PORTES DE RECOUPEMENT ASSERVIS (DAS)	8
5.2.1.4 ORGANIGRAMME	9
5.2.2 TRAVAUX & EQUIPEMENTS DIVERS	10
5.2.2.1 PLINTHES EN MEDIUM A PEINDRE DE 70 MM	10
5.2.2.2 PLINTHES FORMANT FAUX LIMON pour escalier	10
5.2.2.3 GARDE-CORPS DROIT	10
5.2.2.4 MAIN COURANTE BOIS RAMPANTE	11
5.2.3 PLANCHER TECHNIQUE	11
5.2.4 CHARPENTE DE PLANCHER	11
5.2.4.1 Remplacement des supports actuels par platelage en CTB-H - Provision pour 30 m2	12
5.2.6 DOE	12
5.2.5 PSE 4 : AGENCEMENTS INTERIEURS	13
5.2.5.1 Aménagement ouvert d'étagères dans niches	13
5.2.5.2 Meubles de rangement avec portes	13
5.2.5.3 Repère MEK : Meuble de rangement ouvert avec niches ouvertes	14
5.2.5.4 Repère MED : Meuble bas fermé	15
5.2.5.5 Repère MEM : Meuble avec portes et niches	15
5.2.5.6 Repère MEO : ensemble avec parties ouvertes et fermées	15
5.2.5.7 Séparatif par claustra bois massif lasuré avec façon d'arrondi	16
5.2.5.8 Habillage sur parois verticales par tasseaux bois	16
5.2.5.9 Aménagement décoratif avec jardinière	16
5.2.5.10 MIROIR - Dimensions LxH : 1400x2700 mm	17
5.2.5.11 TABLETTES sur allège menuiserie extérieure	17

Lot n° 5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT

5.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

5.1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent cahier regroupe les prescriptions techniques particulières relatives aux travaux d' **MENUISERIES BOIS** concernant l'opération suivante :

- * **Réaménagement des locaux au RDC du Bâtiment "La Villa" CAF 64**

l'opération est située au **5 rue Louis Barthou**

sur la commune de : **PAU (64000)**

dont le maître d'ouvrage est : **CAF des Pyrénées-Atlantiques**, 10 avenue Maréchal Foch 64100 BAYONNE

Il fixe notamment les conditions d'exécution de ces travaux.

5.1.2 TEXTES GÉNÉRAUX LÉGISLATIFS ET RÈGLEMENTAIRES

Les travaux de menuiserie, quincaillerie seront réalisés pour tout ce qui n'est pas contraire au présent devis descriptif, suivant les spécifications suivantes :

- D.T.U. n° 36.1 de juin 1966 - Cahier des Charges applicables aux travaux de menuiserie en bois, suivi de fascicule No 36.1 du C.P.C. et du Cahier des Clauses Spéciales.
- D.T.U. n° 51.1 : parquets et planchers traditionnels en bois.
- D.T.U. n° 51.2 : parquets mosaïques collés.
- Normes Françaises de l'A.F.N.O.R.
- Garde-corps : NF P 01 012 - NF P 01 013
- NF P 26-306 (avril 2012 – indice de classement : P 26-306) : Quincaillerie pour le bâtiment – Paumelles à lames pour menuiserie en bois – Généralités, terminologie, classification et dimensions.
- Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), JO du 14 août 1980, dernière modification par l'arrêté du 28 mai 2015, JO du 17 juin 2015.
- NF P 26-201 (septembre 1956 – indice de classement : P 26-101) : Serrures – Définitions – Classification – Désignation.
- NF EN 12209 (avril 2004 – indice de classement : P 26-324) : Quincaillerie pour le bâtiment – Serrures – Serrures mécaniques et gâches – Exigences et méthodes d'essai.
- NF S 61-937 (décembre 1990 – indice de classement : S 61-937) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) – Dispositifs actionnés de sécurité (DAS).
- NF EN 1154 (juin 2003 – indice de classement : P 26-316) : Quincaillerie pour le bâtiment – Dispositifs de fermeture de porte avec amortissement – Prescriptions et méthodes d'essai. Amendement.
- NF EN 1155 (juin 2003 – indice de classement : P 26-319) : Quincaillerie pour le bâtiment – Dispositifs de retenue électromagnétique pour portes battantes – Prescriptions et méthodes d'essai. Amendement.
- NF EN 1158 (juin 2003 – indice de classement : P 26-320) : Quincaillerie pour le bâtiment – Dispositifs de

sélection des vantaux – Prescriptions et méthodes d'essai. Amendement.

- Référentiel de certification NF Articles de quincaillerie (référentiel NF 040)
- NF P 23-502 (août 1987 – indice de classement : P 23-502) : Menuiseries en bois – Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/2 heure.
- NF EN 1627 (novembre 2011 – indice de classement : P 20-607) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Prescription et classification.
- NF EN 1628 (novembre 2011 – indice de classement : P 20-608) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge statique.
- NF EN 1629 (novembre 2011 – indice de classement : P 20-609) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge dynamique.
- NF EN 1630 (novembre 2011 – indice de classement : P 20-610) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades, rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance aux tentatives manuelles d'effraction.
- Tous règlements en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

5.1.3 JEUX ET ENTRETIEN

Les parties mobiles, vantaux de portes, etc... devront se mouvoir sans difficulté et joindre entre elles ou avec les parties fixes, avec un jeu calculé pour ne pas excéder avant peinture 1.5 mm une fois le bois stabilisé au degré d'humidité du milieu d'utilisation.

- Tous les jeux et entretiens sont dus jusqu'à la levée des réserves et de la retenue de garantie.

L'entrepreneur de menuiserie sera tenu de faire exécuter à ses frais, tous les ajustements et les raccords de peinture qui seront nécessaires dans le cas où les bois et les fers joueraient.

L'entrepreneur sera responsable de la bonne exécution des collages, et tous joints non collés ou qui seraient ouverts seraient considérés comme provenant d'une mauvaise qualité du bois.

En conséquence, il sera tenu de démonter tous ouvrages de menuiserie comportant des collages et des joints défectueux et de les refaire correctement et de les refaire correctement à ses frais.

5.1.4 PROTECTION DES ARÊTES EN COURS DE CHANTIER

L'entrepreneur de menuiserie devra protéger les arêtes de tous ses ouvrages contre les épaufrures, coups etc... en tout cas, il en fera son affaire personnelle avec les autres entrepreneurs et ce, jusqu'à la réception.

5.1.5 CONTRÔLE ET ESSAIS

Tous les ouvrages menuisés, huisseries, bâtis portes, meubles etc... seront soumis au contrôle du Maître d'Oeuvre avant impression et avant pose.

L'entreprise devra fournir ses plans de fabrication pour approbation par le Maître d'œuvre.

5.1.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LES MATERIAUX

5.1.6.1 Justification des provenances

L'entrepreneur devra être à même de justifier au Maître d'Oeuvre la provenance des matériaux mis en oeuvre,

- soit par les bulletins de livraison ou de garantie authentiques
- soit par des factures ayant trait à ces fournitures
- soit par des estampilles ou marque sur les matériaux (quincaillerie, portes etc...).

5.1.6.2 Essences des bois

Il sera fait usage d'essences dont l'origine devra être mentionnée.

Les bois employés seront toujours de la meilleure qualité . Ils seront livrés, rabattus et poncés s'ils sont destinés à rester apparents.

Ils devront présenter une largeur d'accroissement faible et régulière et une texture faible.

Ils seront parfaitement secs et sains, de droit fil, sans aubier, nœuds vicieux, gerçures, roulures ou autres défauts.
Les très petits nœuds sains seront seul tolérés (plus grande dimension inférieure à 2cm - 2 nœuds par mètre courant).

5.1.6.3 Défauts des bois à proscrire

Les bois seront de droit fil, les bois tors ne seront pas tolérés.
Ceux présentant des trous de vers, seront rebutés,
Les parties d'aubier ne seront pas admises en parement, elles seront admises en contre parement.
Les fentes et gorges dans les pièces finies ne seront pas tolérées.

5.1.6.4 Degré d'humidité

La bonne tenue des ouvrages étant fonction de la siccité des bois ayant servi à leur fabrication, il est indispensable de mettre en oeuvre des bois ayant atteint leur équilibre hygrométrique dans leur milieu ambiant.
Le pourcentage d'humidité sera déterminé dans les conditions de la norme NF 51.004 et ne devra pas dépasser 15 %.

5.1.6.5 Traitement des bois

Les bois utilisés devront avoir subi un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons et plus particulièrement les parties de menuiserie en contact direct avec la maçonnerie.
Les produits employés ne devront pas produire de désordres aux peintures ou vernis de revêtements, et devront être hydrofuges et assurer en même temps:

- la stabilisation du bois en profondeur
- le dégraissage des bois gras
- le traitement insecticide et fongicide.

L'entrepreneur est responsable des défauts et des conséquences des traitements et de la dessiccation des bois. Il restera seul garant envers le Maître d'Ouvrage des conséquences de contamination dont les bois pourraient contenir les germes au moment de leur mise en oeuvre.
Le traitement des bois sera garanti par certificat. (dont 1 exemplaire sera remis au titulaire du lot "Peinture").

5.1.6.6 Quincaillerie

Pour la quincaillerie nécessaire au ferrage des menuiseries, les fournitures et travaux devront être conformes aux normes du R.E.E.F. dans tous les cas où cela sera possible.

Toutes les fournitures entrant dans cette catégorie devront porter l'estampille NF S.N.F.Q.
Toutes les quincailleries spéciales non définies par les normes françaises et dont l'usage est rendu nécessaire par le ferrage de certains ouvrages décrits ci-après devront être de première qualité et en provenance des maisons spécialisées notoirement connues pour leur bonne qualité.
Les articles de quincaillerie devront correspondre aux nécessités du travail à exécuter et être proportionnés aux poids et usage des ouvrages.
Toutes poignées utiles pour la manutention seront prévues.
Toute quincaillerie sera soumise à l'agrément du Maître d'œuvre avant pose.

5.1.6.7 Portes coupe-feu

Les blocs-portes coupe-feu devront comporter par incrustation, le nom du fabricant. le procès-verbal de stabilité au feu devra être fourni par l'entreprise et communiqué au maître d'oeuvre ainsi qu'au bureau de contrôle (si celui-ci existe pour l'opération).

5.1.7 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE

5.1.7.1 Ouvrages préparatoires

En attendant leur mise en place, les ouvrages de menuiserie seront entreposés aux frais et risques de l'entrepreneur à l'abri de l'humidité dans des conditions telles que leur qualité ne risque pas d'en être affectée. Le local choisi pour l'entrepôt des menuiseries et des parquets sera fermé et ventilé par l'entrepreneur, qui devra également surveiller le taux d'hygrométrie et effectuer le chauffage du local à ses frais si nécessaire.

5.1.7.2 Obligations techniques générales

Tous les ouvrages de menuiserie devront être exécutés selon les règles de l'art; l'entrepreneur devra prévoir les sections et les profils de ses bois en fonction du travail qui leur est demandé de façon à éviter les flexions, gauchissements, voilages, dus à des excès de charge. L'entrepreneur sera tenu à tout moment responsable de la construction et de l'exécution de ses ouvrages. Le masticage de gros défaut des menuiseries ne sera pas toléré. Les menuiseries devront être affleurées, les angles saillants droits, non épaufrées.

5.1.7.3 Pose de la quincaillerie

Tous les articles de quincaillerie seront mis en place avec soin. Les entailles nécessaires auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des bois et elles présenteront les dimensions précises de la ferrure en largeur et en longueur. Les paumelles devront être parfaitement ajustées pour la bonne répartition des charges. La hauteur des serrures sera identique pour tous les ouvrants et devra permettre une manœuvre aisée. Toutes les pattes à scellement et vis de fixation seront posées de façon à ne pas rester apparentes. Le fonctionnement des serrures sera vérifié et huilé ainsi que les paumelles après passage du peintre. Les arrêts de portes seront fixés conformément aux prescriptions du fabricant.

5.1.8 GESTION DES DECHETS

Les déchets de chantier font l'objet d'un tri sélectif conformément aux dispositions communes à tous les corps d'état. Chaque entrepreneur est chargé du tri de ses déchets et gravats dans les conteneurs sur lieu de stockage prévus à cet effet dans le P.G.C.

5.1.9 PRESENTATION DES OFFRES

L'offre de l'entreprise doit comporter obligatoirement le devis estimatif détaillé établi sur le **cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)** joint à l'appel d'offre en format "Excel", en respectant la numérotation fournie. Afin de comparer plus équitablement les offres ce document devra être fourni **aux formats "Excel" et en "PDF"** avec identification de l'entreprise.

L'entreprise fournira en annexe l'ensemble des fiches techniques qu'il jugera utile, en complément de celles exigées dans les différents CCTP.

Modalités de remplissage du cadre DPGF :

- Le cadre du devis estimatif doit être complété par l'entrepreneur soumissionnaire à l'aide de ses prix unitaires et des quantités qu'il a estimé,
- Toute rubrique considérée sans objet par le soumissionnaire est rayée,
- Toute rubrique manquante et devant être ajoutée est à insérer par l'entreprise avec un graphisme différent afin de bien ressortir,
- Les prix unitaires comprennent toutes les prestations définies à l'article correspondant du Cahier des Clauses Techniques Particulières, ainsi que toutes les dépenses générales définies dans ces mêmes documents et dans le C.C.A.P,
- Ce document doit être entièrement rempli,
- Les prix sont donnés hors taxes,
- Les prix unitaires sont indiqués posés y compris toutes sujétions d'adaptation du site et des interfaces avec les autres prestations.

5.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance du préambule général valable pour tous les corps d'état, du lot 0 et des C.C.T.P. des autres corps d'état; Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

Par ailleurs, il est rappelé à l'entrepreneur que les marchés sont traités "**à prix global & forfaitaire**".

Il devra donc comprendre implicitement dans le montant de son offre tous les ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des ouvrages dans le respect des plans, des D.T.U. et des normes en vigueur.

Il devra également compléter par ses connaissances, les imprécisions ou omissions du présent document et il reste seul responsable de l'exécution totale, selon les règles de l'art, de tous les ouvrages de sa profession nécessaire à la parfaite réalisation de son lot sans qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une quelconque majoration de son offre.

L'entreprise s'engage au respect des prescriptions définies dans le PGC du Coordonnateur Sécurité Protection Santé, ainsi qu'à la prise en compte des dépenses d'intérêt commun telles que définies dans le CCAP.

Ces prestations sont réputées incluses dans l'offre de prix et rémunérées par le prix du marché.

5.2.1 PORTES INTERIEURES

5.2.1.1 PORTES INTERIEURES - ÂME PLEINE - PAREMENT PREPEINT

Fourniture et pose de blocs-portes intérieurs comprenant :

- **huisserie bois** avec écarteur en partie basse, pour cloison 98/48
- vantail de 40 mm d'épr à **âme pleine, parement prépeint** à recouvrement, avec renfort pour serrure encastrée
- joint d'étanchéité 3 côtés
- quincaillerie constituée de 3 fiches à visser traitées anti corrosion, gâche inox, garnitures en aluminium brossé sur ressort de rappel et rosaces assorties, au choix de l'architecte
- butoir au sol à fixation invisible, ou mural suivant configuration
- film de protection renforcé sur chaque face
- compris ajustage, réglages et toutes sujétions pour une parfaite tenue.

5.2.1.1.1 Repère P1 : Portes BCC de 93 x 204 ht - HB pour cloison sèche de 10 cm

Porte simple action avec huisserie pour **cloison sèche de 98/48**.

Caractéristiques à respecter :

- Classement acoustique **RA : 32 dB**

Quincailleries complémentaires :

- serrure à bec de canne à condamnation à voyant et possibilité de décondamnation extérieure.
- bouton moleté de décondamnation intérieur à section rectangulaire.

LOCALISATION :

Portes Sanitaires PMR H et F (2 u)

5.2.1.2 BLOCS PORTES TECHNIQUES - EI 60 - Parement PREPEINT

Fabrication et mise en œuvre d'une **porte pleine avec oculus sous Avis technique**, possédant des performances coupe-feu comprenant :

- dormants, cadres, traverses verticales en bois exotique rouge de section et confection adaptées à l'intégration dans une cloison 98/48
- vantail constitué d'une âme en complexe isolant coupe-feu, replaqué de part et d'autre d'un parement en panneau de fibre de bois dur de 3 mm d'épaisseur
- **intégration d'un oculus de 1600x400 mm** (*dimensions à soumettre à l'approbation du Maître d'ouvrage*) constitué d'un cadre et d'un remplissage par simple vitrage feuilleté avec des intercalaires intumescents ; vitrage coupe-feu dans les deux sens de feu,
- ajustage, scellement et toutes façons

L'ensemble bâti + vitrage devra être couvert par un avis technique à fournir au bureau de contrôle, pour approbation d'une performance **coupe-feu 1 heure (REI 60)**.

L'oculus sera positionné au milieu du panneau pour avoir un visuel sur la centrale SSI à l'intérieur du local.

Procès verbal à fournir au bureau de contrôle.

5.2.1.2.1 Dimensions : 63 x 204 ht avec FP - HB pour cloison sèche de 10 cm

Porte simple action avec **huisserie bois** pour **cloison sèche de 98/62**.

Caractéristiques à respecter :

- Classement feu : **PF/CF 1h ou EI 60**

Quincailleries complémentaires :

- poignée de manœuvre inox mate,
- ferme-porte à coulisse,
- serrure à canon européen 1 point, sur combinaison de passe général (*Organigramme du présent lot*)
- bouton moleté de décondamnation intérieur à section rectangulaire.

LOCALISATION :

Porte emplacement SSI.

5.2.1.3 BLOCS-PORTES DE RECOUPEMENT ASSERVIS (DAS)

Fourniture et pose de bloc-porte de recoupelement **COUPE-FEU et PARE-FLAMME** avec Dispositif Actionné de Sécurité (DAS), **parement des panneaux stratifié au choix de l'Architecte** y compris joints d'étanchéité coupe-feu et quincaillerie complémentaire constituée :

- d'une plaque de propreté inox
- un oculus en verre coupe-feu 1/2h, sur chaque vantail
- une étiquette lettre blanche sur fond rouge " Porte coupe feu - Ne mettez pas d'obstacles à la fermeture
- tous accessoires nécessaires

Classement requis : EI 60 avec label FASTE exigé.

Kit système DAS porte 2 vantaux :

- dispositif de retenue électromagnétique par **ventouses intégrées dans ferme-porte**
- mode de commande : par rupture sous 24 ou 48 V, à confirmer à la commande en concertation avec le titulaire du Lot Électricité
- bouton de décondamnation
- contacts de position
- portes ouvertes en fonctionnement normal
- L'entreprise devra le raccordement du système DAS sur les alimentations du lot Électricité
- L'entreprise devra la justification DAS par PV d'essai pour la porte et le système
- Le système sera muni de sélecteurs de fermeture intégrés à son fonctionnement.

5.2.1.3.1 Va & vient : 146 x 204 ht à 2 vantaux inégaux

Porte double action à 2 vantaux inégaux avec huisserie pour **cloison sèche de 98/48**.

Dimensions hors tout : 1460 x 2040 ht mm

Dimensions des ouvrants : (1030 + 430) x 2040 ht mm

LOCALISATION :

Porte de recoupement dans la Circulation.

5.2.1.4 ORGANIGRAMME

L'établissement CAF64 dispose actuellement d'un organigramme de clef, qui sera conservé.

La prestation du présent lot correspond à une extension de l'organigramme existant.

Les modalités seront définies par le Maître d'Ouvrage en phase préparatoire, avec système de clés hiérarchisées permettant à chaque personnel d'ouvrir le nombre de portes nécessaires à sa fonction.

L'ensemble des cylindres de l'établissement sera d'une seule et même marque, définie par le titulaire du présent lot.

Cet organigramme comprendra un passe général et différents passes partiels.

Ce dernier devra également assurer la coordination avec le Maître d'Ouvrage et les autres entreprises concernées.

La prestation comprend :

- un passe général permettant d'ouvrir toutes les serrures d'un organigramme de cylindres
- les passes partiels + 3 clefs de réserves à fournir au Maître d'ouvrage.
- mis à jour du tableau récapitulatif de l'organigramme figurant les passes partiels avec les différents utilisateurs sur format papier adapté, en 4 exemplaires,
- l'ensemble des clés regroupées suivant les différents passes partiels, en nombre suffisant pour les utilisateurs tels que définis par le Maître d'Ouvrage + 3 clés de réserve. Ces clés seront étiquetées avec porte-clés individuels réutilisables en plastique couleur à anneau acier; chaque couleur représentant un seul et même passe partiel.
- les 5 clés du passe général séparées et étiquetées comme ci-avant avec un porte-clés de couleur blanche.

Outre les cylindres de son lot, l'entrepreneur devra également :

- **une coordination avec le titulaire du Lot Menuiseries Intérieures Aluminium pour les portes intégrées dans les cloisons modulaires et les portes en aluminium.**
- **et le lot Menuiseries extérieures pour mise en combinaison du cylindre de la porte du Sous-sol repère PV3**
- **PM : les portes donnant vers l'extérieur sont soit commandées par un contrôle d'accès soit manœuvrables par barre de poussée ou bouton moleté.**

5.2.2 TRAVAUX & EQUIPEMENTS DIVERS

5.2.2.1 PLINTHES EN MEDIMUM A PEINDRE DE 70 MM

Plinthes droites en médium hydrofuge de 70 x 12 mm, à bord carré fournies et collées, y compris coupes d'onglet dans les angles.

La prestation comprend en outre :

- **tablettage des plinthes** pour parfaite adaptation aux défauts de planéité éventuel des sol.
- application d'un joint de finition acrylique en tête

LOCALISATION :

Périphérie des pièces de la zone RDC, y compris retours des embrasures.

Compris Bureau du Sous-sol dans l'angle Sud-Ouest (chapelle)

Non compris :

- * *contre cloison modulaire en aluminium*
- * *mur de refend existant en pierres*
- * *sanitaires H & F*

5.2.2.2 PLINTHES FORMANT FAUX LIMON pour escalier

Habillage de la jonction entre emmarchements et parois verticales réalisé par la fabrication et la mise en œuvre soignée d'un "faux limon" en bois hydrofuge à peindre, comprenant :

- découpe suivant emmarchements
- épaisseur suffisante pour masquer le vide
- compris toutes sujétions de coupes, collage et application d'un joint de finition acrylique en tête et en pied.

LOCALISATION :

Emmarchement d'accès aux Bureaux partagés depuis Circulation, de part et d'autre suivant plan.

5.2.2.3 GARDE-CORPS DROIT

Fourniture et pose de **garde-corps DROIT intérieurs en bois à barreaudages verticaux**, comprenant :

- lisse haute de 60/80 mm de diamètre formant mains courantes, bords supérieurs arrondis
- lisse basse de 60/80 mm,
- barreaudage en 45/45 mm
- poteaux intermédiaires suivant besoins en 85 / 85 mm
- fixations supports, avec renfort éventuel à fournir au lot concerné
- mis en œuvre à la française sur palier
- toutes sujétions incluses

La hauteur totale du garde-corps depuis le sol fini sera de 1,11 ml.

Construction des garde-corps conforme aux normes NF P 01-012 : dimensions et NF P 06-001 : Charges d'exploitation des bâtiments.

Finition du Garde-corps :

- Ponçage très soigné, masticage des fixations, une couche d'impression.

LOCALISATION :

En protection du vide de l'embranchement d'accès aux Bureaux partagés depuis Circulation.

- * *Longueur 120 cm*
- * *Métré à l'unité*

5.2.2.4 MAIN COURANTE BOIS RAMPANTE

Fourniture et pose d'une **main-courante bois**, hauteur 90 cm, composé de :

- lisse ronde bois de 60/80
- fixations au support par et biais d'écuyers inox, avec renfort éventuel à fournir au lot concerné
- adaptation du supportage côté garde-corps droit du présent lot
- y compris débords de 0,28 ml en parties haute et basse de la volée d'escalier
- toutes sujétions incluses

LOCALISATION :

Pose rampante, de part et d'autre de l'embranchement d'accès aux Bureaux Partagés.

Métré au ML.

5.2.3 PLANCHER TECHNIQUE

Fourniture et mise en œuvre de **plancher technique avec rampe d'accès, sous Avis Technique**, comprenant :

- Tracé des axes principaux, mise en place des repères de niveaux, repérage des pentes
- Vérin pour hauteur finie : 200 mm env
- Bac Inférieur 5/10 mm
- Dalles de plancher technique MO 30x600x600 mm, destiné à recevoir un revêtement de sol souple du lot 6
- Montage avec traverses 30/15 clipsable
- Mise à la terre des éléments métalliques par tresse de cuivre
- fourniture et mise en œuvre d'un joint mousse compressible en périphérie des planchers
- toutes sujétions de fourniture et pose suivant DTA et Avis technique du fabricant.

Caractéristiques dimensionnelles :

- Hauteur à franchir **25 cm**
- longueur de la rampe : **3,60 ml env.**
- pente de la rampe : **7%**

LOCALISATION :

Suivant plan et CDPGF :

- * *Rampe d'accès à 7%*
- * *Zone rehaussée d'accès à la zone Serveur / Bureaux Manager Direction 2*

5.2.4 CHARPENTE DE PLANCHER

Note préalable :

- Compte tenu de la présence de revêtement de sol en surface et de plafond en sous-face, l'état actuel du plancher n'a pu être identifié.
- Le présent chapitre concerne la provision pour le remplacement éventuel de lames de plancher, dans le cas où des dégradations seraient observées après les travaux d'arrachage des sols à la charge du lot Gros Oeuvre.
- La structure n'est pas concernée par ce remplacement, toutefois des pièces de contreventement (étrésillons) pourront être ajoutées et des pièces défectueuses remplacées.

Exigences à respecter :

- le support bois doit être porteur, non flexible à la marche,
- les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FDP 18-717 Art 7.43(7),
- le support bois recevra : **ragréage fibré P3 et un revêtement de sol souple en PVC acoustique**

L'entrepreneur devra prendre en compte les spécifications liées à ces produits, et se rapprocher des entreprises concernées pour réception contradictoire des supports.

Tolérances de planéité :

- 3 mm sous la règle de 2 m,
- 1 mm sous la règle de 0,2 m

5.2.4.1 Remplacement des supports actuels par platelage en CTB-H - Provision pour 30 m2

La prestation comprend :

- dépose des lames ou planches existantes dégradées, non affleurantes ou présentant des flèches, compris chargement et évacuation à la décharge
- fourniture et mise en place sur structure porteuse existante d'un planchers en panneaux de particules panneaux agglomérés de CTB-H, épaisseur 22 mm, traité hydrofuge, rainés et bouvetés,
- compris toutes coupes et façons, conformément au DTU 51.3 (réf. P63-203).

Le produit sélectionné devra prendre en compte les prescriptions des finitions de sol décrites dans les lots concernés, et répondre à la compatibilité des supports.

LOCALISATION :

Provision pour 30 m2.

5.2.6 DOE

Dans les conditions définies au sein du CCAP, l'entreprise devra fournir tous les dossiers :

- De récolement, notices, plans dernier indice, fiches techniques, etc. telles que définies dans les pièces générales
- De recueil des PV des matériaux mis en œuvre (PV d'essais, Avis Techniques, etc...)
- D'intervention ultérieure pendant l'utilisation de l'ouvrage
- Des principaux fournisseurs
- La fourniture au S.P.S., des plans de récolement ainsi que les fiches de maintenance et techniques des produits ou appareils mis en place pour permettre à ce dernier la réalisation des instructions D.I.U.O.

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

5.2.5 PSE 4 : AGENCEMENTS INTERIEURS

Fabrication et mise en œuvre d'agencement intérieur à parement stratifié, réalisé suivant les plans de principe et choix de l'architecte, livré avec protections.

Classement au Feu minimal des gros mobiliers M3.

L'ensemble sera de finition très soignée et parfaitement ajusté.

Pour chaque ouvrage, et en respectant les délais imposés, l'entreprise devra la présentation à l'Architecte d'un détail d'exécution côté, avec présentation des finitions.

La fabrication pourra être effectuée une fois les validations architecturales obtenues.

5.2.5.1 Aménagement ouvert d'étagères dans niches

Aménagement d'étagères dans niches intégrées dans murs de refend, comprenant :

- étagères, fond et parois latérales réalisées en panneau de CTBX de 16 mm épaisseur recouvert d'un parement stratifié sur toutes les faces vues, compris habillage des tranches
- évidemment à prévoir dans les parois latérales et le fond pour intégration des étagères
- Dimensions et nombre d'élément suivant décomposition ci-dessous.

PSE 4.1 - 5.2.5.1.1 Repère MEE - largeur 143 cm ; profondeur 21 cm ; 3 étagères

LOCALISATION : Circulation vers Bureau Manager GDB/SI.

5.2.5.1.2 Repère MEF - largeur 54 cm ; profondeur 57 cm ; 3 étagères

LOCALISATION : Circulation vers Bureau Direction 2

5.2.5.1.3 Repère MEI - largeur 93 cm ; profondeur 66 cm ; 3 étagères

LOCALISATION : Bureaux partagés

5.2.5.2 Meubles de rangement avec portes

Meuble de rangement fermé comprenant :

- portes pivotantes équipées de charnières à boîtier type Hettich ou similaire avec frein en fin de course, en panneaux de 22 mm revêtus d'un parement stratifié toutes faces vues y compris tranches
- bouton de préhension sur portes pivotantes
- plan supérieur en panneaux revêtu d'un stratifié assorti
- séparatifs verticaux latéraux et intermédiaires formant caissons en panneau MDF blanc épaisseur 19 mm, y compris supports par trous de Ø 5 mm formant crémaillère et taquets assortis en PVC
- équipement intérieur des caissons par 4 étagères réglables en panneau MDF blanc épaisseur 19 mm
- socle sur une hauteur de 10 cm en pieds formant plinthe et en retrait des portes pivotantes.

PSE 4.2 - 5.2.5.2.1 Repère MEA - largeur 131 cm ; profondeur 53 cm ; 3 étagères

LOCALISATION : Open Space Bureau SNGP

5.2.5.2.2 Repère MEB - largeur 127 cm ; profondeur 53 cm ; 3 étagères

LOCALISATION : Open Space Bureau SNGP

5.2.5.2.3 Repère MEC - largeur 90 cm ; profondeur 46 cm ; 3 étagères

LOCALISATION : Open Space Bureau SNGP

PSE 4.3 - 5.2.5.2.4 Repère MEG : Larg. 140 cm x Haut. 100 cm x Prof. 60 cm

LOCALISATION : Bureau SI

5.2.5.2.7 Repère MEL : Larg. 140 cm x Haut. 100 cm x Prof. 40 cm

LOCALISATION : Bureau SI

PSE 4.4 - 5.2.5.2.5 Repère MEH : Larg. 107 cm x Haut. 115 cm x Prof. 70 cm, compris prolongement meuble

Sujétion incluse pour repère MEH :

- * prolongement du plan de travail et du meuble bas devant la gaine technique
- * dimensions supplémentaire de plan : largeur : 130 cm x profondeur : 30 cm

LOCALISATION : Bureau RH

5.2.5.2.6 Repère MEJ : Larg. 57 cm x Haut. 220 cm x Prof. 50 cm

Sujétion incluse pour repère MEJ:

- * porte pivotante toute hauteur avec renfort éventuel pour éviter les phénomènes de flambement
- * intégration de 4 étagères

LOCALISATION : Bureau RH

5.2.5.2.7 Repère MEJ : Larg. 90cm x Haut. 220 cm x Prof. 46 cm

Sujétion incluse pour repère MEJ:

- * porte pivotante toute hauteur avec renfort éventuel pour éviter les phénomènes de flambement
- * intégration de 4 étagères

LOCALISATION : Bureau RH

PSE 4.5 - 5.2.5.3 Repère MEK : Meuble de rangement ouvert avec niches ouvertes

Meuble bas de rangement ouvert :

- ensemble comprenant : face supérieure formant plan de travail, retours verticaux et compartimentage intérieur, suivant plan de détail Architecte
- fourniture et mise en place de **bannettes plastiques de rangement dans les niches sur coulisses**
- réalisé en panneaux CTBX revêtu d'un parement en stratifié au choix de l'Architecte
- l'ensemble posé sur socle formant plinthe compris structure porteuse, habillage visible en panneau avec parement en stratifié

Dimensions :

- Partie rangement : Long. 360 cm x Haut. 92 cm x Prof. 45 cm
- Retour en plan de travail seul : Long. 160 cm x Haut. 92 cm x Prof. 45 cm

Sujétions incluses pour le repère MEK :

- * poteaux aluminium éventuel de renfort sous plan de travail
- * renforts d'ossature
- * compris retour d'angle à l'équerre
- * suivant détail Architecte habillage en stratifié des parties verticales fermées
- * étagères intérieures avec compartiments suivant plan
- * toutes sujétions de fourniture et de pose nécessaires à une parfaite réalisation de l'ensemble, en conformité avec le détail de l'Architecte.

LOCALISATION : Bureau SI

PSE 4.6 - 5.2.5.4 Repère MED : Meuble bas fermé

Meuble bas fermés comprenant :

- 2 partitions de 2 portes pivotantes équipées de charnières à boîtier type Hettich ou similaire avec frein en fin de course, en panneaux de 22 mm revêtus d'un parement stratifié toutes faces vues y compris tranches, et bouton de préhension
- plan supérieur en panneaux revêtu d'un stratifié assorti
- séparatifs verticaux latéraux et intermédiaires formant caissons en panneaux de 16 mm revêtu d'un parement stratifié, y compris supports par trous de Ø 5 mm formant crémaillère et taquets assortis en PVC
- équipement intérieur des caissons par 4 étagères réglables en panneau MDF blanc épaisseur 19 mm
- socle sur une hauteur de 10 cm en pieds formant plinthe et en retrait des portes pivotantes.

LOCALISATION : *Open Space Bureaux SNGP - Chiffré à l'ensemble*

PSE 4.7 - 5.2.5.5 Repère MEM : Meuble avec portes et niches

Suivant plan de détail Architecte ensemble menuisé constitué de rangements fermés et ouverts :

Parties du meuble fermées :

- portes pivotantes équipées de charnières à boîtier type Hettich ou similaire avec frein en fin de course, en panneaux de 22 mm revêtus d'un **parement stratifié teinte BLANC toutes faces** vues y compris tranches, compris bouton de préhension inox brossé
- étagères intérieures non vues en **panneau MDF blanc épaisseur 19 mm**, avec crémaillères sur les parois latérales

Niches de rangement ouvertes :

- **étagères, fond, parois latérales et séparations intermédiaires** réalisées en panneau de CTB-X de 19 mm épaisseur recouvert d'un **parement stratifié sur toutes les faces vues**, compris habillage des tranches
- évidemment à prévoir dans les parois latérales et le fond pour intégration des étagères
- Dimensions et nombre d'élément suivant détail Architecte.

Dimensions :

- Partie rangements fermés en partie basse : Long. 154 cm x Haut. 30 cm x Prof. 49 cm
- Parties niches de rangement ouvertes : : Long. 154 cm x Haut. 165 cm x Prof. 49 cm, suivant décomposition

LOCALISATION : *Meuble contre cage d'escalier centrale.*

5.2.5.6 Repère MEO : ensemble avec parties ouvertes et fermées

Suivant plan de détail Architecte, ensemble menuisé constitué de rangements fermés et ouverts :

Parties fermées en ALLEGE et en IMPOSTE du meuble :

- portes pivotantes pour la partie basse et à relèvement pour la partie haute, en panneaux de 19 mm revêtus d'un **parement stratifié toutes faces** vues y compris tranches, compris évidemment pour la préhension des portes
- étagères intérieures non vues en **panneau MDF blanc épaisseur 19 mm**, avec crémaillères sur les parois latérales
- sur socle plinthe de 10 cm

Niches de rangement ouvertes :

- **étagères, fond, parois latérales et séparations intermédiaires** réalisées en panneau de CTB-X de 19 mm épaisseur recouvert d'un **parement stratifié sur toutes les faces vues**, compris habillage des tranches
- tiroirs coulissants intégralement recouvert d'un parement en stratifié, avec évidemment pour la préhension
- toutes sujétions incluses suivant plan de détail Architecte

Dimensions :

- Partie fermée en partie basse : Larg. 51 cm x Haut. 90 cm x Prof. 29 cm
- Partie fermée en partie haute : Larg. 51 cm x Haut. 23 cm x Prof. 29 cm
- Parties niches de rangement avec tiroirs : Larg. 51 cm x Haut. 88 cm x Prof. 29 cm

LOCALISATION : *Circulation au niveau de la cage d'escalier.*

PSE 4.8 - 5.2.5.7 Séparatif par claustra bois massif lasuré avec façon d'arrondi

Séparatif de la salle d'attente par **claustra en bois massif** qualité menuiserie, comprenant :

- encadrement haut et bas façon avec façon d'arrondi suivant plan architecte - suivant la forme de la retombée de plafond
- remplissage par montants de sections indicatives 4/6 cm, avec espacement régulièrement
- traitement par lasure opaque au présent lot de l'ensemble des éléments constitutifs
- compris tous renforts nécessaires pour une parfaite stabilité, suivant étude de l'entreprise.

Dimensions de l'ensemble : 1,20 x 3,00 ht ml

LOCALISATION : *Séparatif entre Salle d'attente et Entrée*

PSE 4.9 - 5.2.5.8 Habillage sur parois verticales par tasseaux bois

Habillage décoratif sur parois verticales constitué par :

- un calage horizontal en bois résineux français, compris fixation adapté sur support,
- feutrine acoustique teinte noire
- parement de finition par **tasseaux de bois massif lasuré ou huilé**, vissés sur calage dito, de **sections indicatives 20x28mm** à joint ouverts fixé à l'aide de pointes inox à tête bombées parfaitement alignées.
- les joints et les fixations seront parfaitement alignés
- toutes les sujétions de coupes assemblages, finition très soignée, habillage des abouts et toutes façons.

LOCALISATION :

*Parois extérieures de l'escalier central, toute hauteur côté Entrée et Salle d'attente, compris retour au dos du meuble MEJ et imposte porte GT
Métré au M2.*

PSE 4.10 - 5.2.5.9 Aménagement décoratif avec jardinière

Construction d'un **aménagement menuisé décoratif intégrant une jardinière**, suivant plan de détail Architecte et étude de l'entreprise, décomposé comme suit :

Structure & Habillage sur une hauteur de 1,00 mètre :

- structure bois en pièce massive d'épaisseur minimale de 20 cm
- habillage extérieur côté face visible en panneau médium revêtu d'un parement stratifié noir
- complément d'habillage par collage de tasseau bois de sections, finition et dans la continuité des parements dito
- tablette surplombant la paroi, en panneau CTB-H revêtu d'un parement stratifié au choix de l'architecte

Intégration d'une jardinière :

- construction d'une jardinière avec tous compléments structurels bois, suivant étude de l'entreprise
- intérieur de la jardinière réalisé en panneaux hydrofuge type CTB-H avec **recouvrement par un système d'étanchéité adhésif par membrane EPDM type Rollgum** ou similaire
- à charge du présent lot apport de terre végétale, avec billes de drainage en fond de jardinière.

LOCALISATION :

*Contre paroi de l'escalier central, côté salle d'attente.
Chiffré à l'ensemble.*



PSE 4.11 - 5.2.5.10 MIROIR - Dimensions L x H : 1400x2700 mm

Fourniture et mise en œuvre d'un miroir en **verre securit** de 10 mm ép. à bord poncé, compris fixation par collage.

Dimensions LxH : 1400 x 2700 mm

LOCALISATION :

Sur paroi face à l'entrée principale du niveau RDC.

PSE 4.12 - 5.2.5.11 TABLETTES sur allège menuiserie extérieure

Tablette sur habillage plâtre des allèges des menuiseries extérieures, réalisé planche de CTB-H de 19 mm revêtue d'un parement stratifié, y compris habillages des tranches vues, fabrication sur mesure, prise de côtes, adaptation sur site, joints acrylique aux jonctions avec parois verticales, ainsi que toutes sujétions de parfaite mise en œuvre.

- * Profondeur indicative : 25 cm
- * Choix du stratifié : Chêne Kendal Huilé de chez Egger ou similaire

LOCALISATION :

*Sur allège de hauteur supérieure à 40 cm des menuiseries extérieures ME1 & ME5, dans l'épaisseur de l'embrasure.
Métré au ML*